

Le réseau des projets *LegalTechs* en Belgique. Entre innovations techniques et avocats-entrepreneurs du droit

Monia Massaro

DANS **SOCIOLOGIES PRATIQUES** 2023/1 (N° 46), PAGES 99 À 102
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 1295-9278
ISBN 9782724640564

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2023-1-page-99.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Le réseau des projets *LegalTechs* en Belgique.
Entre innovations techniques et avocats-entrepreneurs
du droit**

Monia MASSARO

Le réseau des projets *LegalTechs* en Belgique. Entre innovations techniques et avocats-entrepreneurs du droit

Monia MASSARO¹

Ces dix dernières années, divers projets numériques novateurs ont vu le jour dans le domaine juridique belge. Ainsi en va-t-il par exemple de la *Digital Platform for Attorneys*, une solution de dépôt électronique à destination des avocats créée par Avocats.be, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique (Dubois, Mansvelt et Delvenne, 2019). L'Ordre n'est toutefois pas le seul acteur à l'œuvre dans la transformation digitale de la justice. En effet, certain·e·s avocat·e·s se sont également appuyé·e·s sur les ressources numériques pour concevoir et développer des services juridiques innovants. Ces projets dénommés *LegalTechs* (Dubois, 2021²) ont pour objectif de créer, par la coopération entre les professionnels du droit et la technologie, « un droit plus utile, davantage accessible, mieux compris » (Chaduteau, 2018, p. 80). S'il arrive souvent que de tels projets soient abandonnés en cours de route, certains avocats-entrepreneurs parviennent à les mettre sur le marché. Il n'est alors pas rare qu'une première expérience aux résultats mitigés ouvre la voie à un nouveau projet plus mobilisateur. Notre recherche entend rendre compte des processus de développement de tels projets entrepris en Belgique.

Pour ce faire, cette enquête qualitative réalisée entre février et juin 2021 se base sur trois modes de recueil de données (Van Campenhoutd, Marquet et Quivy, 2017) : une revue de la littérature grise et scientifique ; la réalisation de deux entretiens exploratoires et de quatre entretiens semi-directifs avec des avocats-entrepreneurs et des informaticiens travaillant sur deux projets précis ; l'analyse approfondie des contenus textuels, des services et des outils techniques mis à disposition par ces acteurs sur le web. Analysés à l'aune de la sociologie de la traduction (Callon, 1986 ; Akrich, Callon et Latour, 2006), deux cabinets d'avocats ayant développé des projets *LegalTechs* constituent les cas étudiés.

Tout d'abord, nous nous sommes intéressés à *Online Solution Attorney (OSA)*, une plateforme de mise en relation entre avocats et justiciables créée en 2016 par un couple d'avocats. Cette plateforme est pionnière en la matière, notamment par son interface

1. Assistante et chercheuse en digitalisation du droit au Centre de recherche et d'interventions sociologiques (CRIS) de l'Université de Liège, Belgique.

2. Cette recherche vise à approfondir les résultats d'une étude exploratoire réalisée par C. Dubois en 2020. Au sein de celle-ci, notre sélection s'est portée sur deux cas d'actualité récemment couronnés de succès : Legalstreet, Prix du public 2018 du Prix de l'innovation d'Avocats.be et Lawgitech, un des lauréats 2021 du Prix de l'innovation Legaltech de Reshape.legal.

interactive qui, en faisant du visiteur un utilisateur participatif, la différencie d'un site internet. Par celle-ci, ses concepteurs visaient à rendre la prise de contact et les conseils juridiques plus accessibles (Deffains, 2019). Si le projet a réussi à enrôler et mobiliser (Callon, 1986) près de 130 membres en un an, ce réseau ne s'est plus élargi par la suite. Soucieux de valoriser les connaissances acquises, les entrepreneurs rencontrés ont alors créé *Lawgitech* en 2018, un site internet de prestation de services spécialisés dans le *legal design*. Cette méthode, basée sur l'utilisation d'un langage clair et d'illustrations dynamiques, permet de simplifier les informations juridiques complexes et de les rendre plus accessibles (Hagan, 2020). En articulant le design, le codage et l'information juridique au sein de leurs pratiques quotidiennes, *Lawgitech* parvient à mobiliser un réseau étendu de clients autour de services juridico-techniques innovants. Ces services permettent à des organisations privées et publiques d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux juridiques liés à leurs activités, et ensuite de les expliquer de manière ludique et pédagogique à leurs propres clients ou usagers. Le réseau de *Lawgitech* s'étend également vers certains partenaires, tels que des éditeurs juridiques et des incubateurs, pour développer de nouvelles collaborations autour de revues et de formations.

Notre seconde étude de cas concerne Jm-a, le site internet d'un bureau d'avocats spécialisé en droit de roulage. Créé en 2016 par deux cousins respectivement avocat et informaticien, ce site a attiré un grand nombre de visiteurs à la recherche d'informations juridiques spécialisées. Bénéficiant ainsi d'une importante mise en avant grâce au référencement, une autre stratégie commerciale est devenue nécessaire pour favoriser l'enrôlement des visiteurs en tant que clients (Callon, 1986). Ces deux entrepreneurs ont alors créé *Legalstreet* en 2018, une plateforme de traitement des dommages dans les accidents de la circulation. Celle-ci met à disposition des visiteurs des ressources informationnelles en *Legal Design* (telles que des infographies et autres schémas explicatifs illustrés), des outils de calcul (tels qu'un calculateur d'amende pour excès de vitesse) ainsi qu'un espace client permettant la création et le suivi d'un dossier en ligne. Par un double dispositif, *Legalstreet* rend l'utilisateur pleinement acteur de sa visite. Premièrement, en sa qualité de plateforme elle lui permet d'interagir par des champs de texte à compléter et des boutons cliquables. Deuxièmement, par la mise en place de différents outils de construction d'un dossier, elle permet à la victime ou à l'auteur d'un accident de ne pas seulement consulter des informations en ligne mais de s'impliquer directement dans la procédure juridique. Ainsi, en offrant une gamme diversifiée de services innovants, cette plateforme permet d'enrôler et de mobiliser (Callon, 1986) des clients au sein d'un réseau que la réputation en ligne ne cesse de promouvoir.

La sociologie de la traduction fait alors émerger deux grands résultats. Le premier, avant tout théorique, consiste à souligner l'action collective et contingente (Kuty et Dubois, 2019) par laquelle des actants humains et non-humains de milieux différents réussissent à s'organiser dans un réseau sociotechnique (temporairement) stabilisé. En effet, la coopération entre ces avocats, informaticiens et objets techniques résulte d'une succession d'ajustements – parfois complexes – entre des savoirs juridiques et informatiques, entre l'expérience de professionnels et d'utilisateurs, ainsi qu'entre des règles déontologiques, marchandes et mathématiques. Les projets *LegalTechs* davantage mobilisateurs sont alors issus d'entrepreneurs du droit qui tirent profit à la fois de l'expérience acquise lors de leur premier projet ainsi que des opportunités qui se présentent

à eux pour innover et se renouveler. Des projets de seconde génération réussissent à rassembler un plus grand nombre d'acteurs, partenaires comme clients, leur permettant de se stabiliser au sein d'une plateforme ou d'un site internet. Ces initiatives individuelles et isolées, rassemblant entrepreneurs pionniers et innovations techniques dans un réseau provisoirement constitué, composent le réseau des *LegalTechs* en Belgique.

Le second résultat de notre étude est plus analytique. Il permet de saisir les intérêts et enjeux communs (Bernoux, 2010) autour desquels se tisse le réseau belge des *LegalTechs*. En effet, au-delà des stratégies commerciales observables, notre analyse souligne une stratégie de traduction implicite (Law, 1992). Basée sur l'information, celle-ci tente de rendre le droit accessible en tenant compte des intérêts des professionnels et des justiciables. Elle revêt à la fois un objectif éthique – celui de considérer l'accessibilité et la compréhension des règles juridiques comme un droit pour tous – et un objectif d'efficacité – puisque la simplification du droit et sa transmission permettent une centralisation des explications et donc un gain de temps. Le *legal design* illustre parfaitement cette stratégie informationnelle. Par cette méthode graphique, les professionnels du droit informent les justiciables par un langage clair et dynamique tout en gagnant en visibilité. Qu'il constitue un service vendu ou un outil prospectif, le *legal design* brouille les frontières entre des savoirs hétérogènes et témoigne de l'enjeu central que représentent la simplification et la transmission de l'information au sein du réseau étudié.

Cette recherche rend compte, à partir de l'étude de deux projets *LegalTechs*, du caractère contingent de la rencontre entre le droit et la technologie, procédant par essais et erreurs et se modifiant au gré des actions, des relations mais également des enjeux et opportunités contingents. Articulant des compétences et des savoirs hybrides allant du droit à l'informatique en passant par le graphisme, ces projets mettent en évidence l'interdisciplinarité et la polyvalence (Hagan, 2020) d'avocats devenus entrepreneurs du droit, tissant à leur échelle un réseau belge de projets *LegalTechs*.

monia.massaro@uliege.be

Références bibliographiques

- AKRICH M., CALLON M. et LATOUR B. (2006). *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines.
- BERNOUX P. (2010), *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Paris, Seuil.
- CALLON M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CHADUTEAU O. (2018), « Panorama des Legaltechs », *Annales des Mines-Enjeux numériques*, 3, 3, p. 77-80.
- DEFFAINS B. (2019), « Le monde du droit face à la transformation numérique », *Pouvoirs*, 170, 3, p. 43-58, <https://doi.org/10.3917/pouv.170.0043>
- DUBOIS C. (2021), « How do Lawyers Engineer and Develop LegalTech Projects? A Story of Opportunities, Platforms, Creative Rationalities, and Strategies », *Law, Technology and Humans*, 3, 1, p. 68-81, <https://doi.org/10.5204/lthj.v3i1.1558>

- DUBOIS C., MANSVELT V. et DELVENNE P. (2019), « Entre nécessité et opportunités. La digitalisation de la justice belge par l'Ordre des avocats », *Droit et société*, 103 (3), p. 555-572, <https://doi.org/10.3917/drs1.103.0555>
- HAGAN M. (2020), « Legal Design as a Thing. A Theory of Change and a Set of Methods to Craft a Human-Centered Legal System », *Design Issues*, 36 (3), p. 3-15, https://doi.org/10.1162/desi_a_00600
- KUTY O. et DUBOIS C. (2019), *De la valeur à la norme : introduction à la sociologie* [3^e éd.], Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- LAW J. (1992), « Notes on the Theory of the Actor Network. Ordering, Strategy and Heterogeneity », *Systems Practice*, 5, p. 379-393, <https://doi.org/10.1007/BF01059830>
- Van CAMPENHOUDT L., MARQUET J. et QUIVY R. (2017), *Manuel de recherche en sciences sociales* [5^e éd.], Paris, Dunod.